

**PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le 9 septembre 2020 à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au rez-de-chaussée du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Date de convocation du conseil municipal : 03 SEPTEMBRE 2020

Parole au Public

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON – Damien BRUNET – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Guillaume LUYTON - – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE

Absents Excusés avec procuration : Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Delphine LIATARD – Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 10.07.2020.

**PRESENTATION DU PROJET SYTRAD**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Arrêt de séance pour la présentation du projet SYTRAD, par le SYTRAD et les Ets CHEVAL.

Des explications ont été données quant au fonctionnement du site des Grises.

Ce centre d'enfouissement a été créé en 1976, et mis à l'arrêt en 2017 (problème de PLU pour l'agrandissement du site).

Le Directeur des Ets CHEVAL ainsi que le Président du SYTRAD présentent un pré-projet conforme aux accords de médiation signés entre les 4 communes et le SYTRAD en Août 2019.

Le site serait repris par l'Entreprise Cheval pour le tri de matériaux de démolition : les déchets arrivant tous inertes.

La post-exploitation et les contraintes de celle-ci seraient aussi à la charge de l'Entreprise.

A la fin de cette présentation, le Conseil Municipal reprend.

Suite à l'accord de réouverture suivant le protocole validé et signé par l'ancien Conseil Municipal en Août 2019, et les coûts qui pèsent sur la commune en cas de non-respect du protocole étant évoqués (environ 2 600 000 €), le Conseil décide de voter pour la continuité du projet présenté.

Votants :            19            Pour :            19

**LICENCE IV**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON.

Nous avons un courrier en date du 09.07.2020 de Mme PERROTTO de la boutique “Les Choses Simples” nous signifiant qu’elle voulait annuler le contrat de location de la licence IV .

Le bar “Capsules et Bouchons veut reprendre ce contrat de licence IV à partir du 01.09.2020.

Une Délibération a été prise en date du 26.02.2020 fixant les tarifs progressifs de cette location sur 3 ans. Nous aimerions l’annuler et la remplacer par le vote d’un tarif unique, de 50 euros mensuels

Votants : 19                    Pour : 19   - Unanimité –

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LES LISTES ELECTORALES**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

La Commission de contrôle pour les listes électorales est composée de 5 membres pour les communes de + de 2000 habitants.

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

Il est donc nécessaire de voter les membres de cette Commission.

Après avoir procédé au vote :

Conseillers Municipaux de la 1ère liste : Mme Agnès BELLAGAMBA, Mr Philippe COLORICCHIO et Mme Cécile RIVIER.

Conseillers Municipaux de la 2ème liste : Mme Odile LABROY et Mr Richard BLETON.

Votants : 19                    Pour : 19   - Unanimité –

**DESIGNATION D’UNE LISTE DE REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020 / 2026**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Renouvellement de la Commission Communale des Impôt Directs suite aux élections municipales de 2020.

Pour les communes de + de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire ou d’un adjoint délégué, président de la commission ; puis 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Nous sommes tenus de présenter une liste de proposition de 32 noms de personnes, qu’il convient d’adresser à la Direction Générale des Finances Publiques qui votera les 8 commissaires ainsi que les 8 suppléants.

Le tableau des 32 personnes est annexé au présent PV.

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

12 DIA :

- AE 797 au 620 route d'Epinouze,
- AD 549 et AD 550 Les Rochers,
- AE 748 au 9 rue des Cèdres,
- AD 118 au 65 route de Châteauneuf
- AY 163 au 80 Allée du Pilat
- AY 111 au 225 chemin "au Cros"
- AE 921 Les petites Epines Bénites
- AE 863 Les grandes Epines bénites
- AE 864 au 935 Route de Moras
- ZM 122, ZM 123, ZM 124, ZM La Petite Meyerie
- AD 123 La poste
- BD 429 au 11 rue Claude Debussy

**BUDGET PRINCIPAL - DECISIONS MODIFICATIVES -**

Rapporteur : M. Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération "Traversée du Village", nous avons reçu l'acompte n° 6 d'EUROVIA pour 13510.20 €) puis un Avenant n° 1 d'Eurovia pour un montant de 32 868.60 €.

Il convient d'inscrire des crédits au budget.

Il est proposé la décision modificative suivante :

<b>N° 1 – TRAVERSEES DU VILLAGE –</b>		
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Comptes de dépenses</b>		
2315 – Opération 144 Traversées du Village		33 550
2318 – Opération 141 Maison de Santé	33 550	

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

**ARRETES ET DELIBERATIONS POUR LES DEPOTS SAUVAGES**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Comme nous pouvons le constater, il y a de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune.

Il faut donc remédier à ce problème. C'est pour cela que nous devons prendre une délibération afin de pouvoir instaurer des amendes aux personnes irrespectueuses envers la population.

Après délibération,

Il a été convenu d'une tarification des prestations d'enlèvements et nettoyage des dépôts sauvages.

- Dépôt de matières non triées ou mal triées, à proximité ou à l'intérieur de points d'apports volontaires ou containers d'ordures ménagères : 75 euros
- Dépôt de matières non acceptées en containers OM ou PAV / ou dépôt de tous déchets en dehors des sites prévus à cet effet : 150 euros

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

#### CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Nous devons établir une nouvelle convention de reconduction entre le Centre de Gestion de la Drôme et la Commune de St Sorlin pour l'assistance retraite CNRACL pour 2020 – 2022.

En effet, cette convention permet aux collectivités de solliciter le CDG pour le contrôle de leurs dossiers, soit pour l'instruction intégrale des dossiers adressés à la CNRACL.

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

#### ARRETE INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DES BOIS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Suite à plusieurs rave-parties qui ont eu lieu aux abords de la route des Bois, nous devons prendre un arrêté afin d'interdire le stationnement sur ce chemin. Suite à cet arrêté, la gendarmerie pourra intervenir et donc verbaliser les propriétaires de ces véhicules stationnés entre 22h et 6h du matin. Nous pourrions ainsi éviter ces rave-parties qui peuvent devenir incontrôlables.

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

#### DELIBERATION ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Comme toutes les années, nous devons prendre une délibération pour l'attribution des subventions aux associations.

Pour l'année 2020, il était convenu, que pour avoir droit à la subvention communale, les associations devaient fournir différents justificatifs relatifs à leur association ainsi qu'une lettre de motivation.

Vu, la particularité de cette année 2020 face à cette crise sanitaire, et la non présentation de ces documents pour certaines associations, la subvention est exceptionnellement inchangée. Pour les années à venir, seuls le Procès Verbal de modification de l'Association et une lettre de motivation seront demandés.

La Commission Associations et Culture reçoit toutes les associations pour mieux les connaître et les aider pour la mise en place de différents projets.

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité -

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point Maison de Santé
  - Les travaux sont quasiment terminés
  - Elle accueille les premiers professionnels de santé depuis début septembre, les finitions ayant pris du retard, elle devrait être opérationnelle courant octobre.
  - L'inauguration est prévue à l'automne.
- Point Téléconsultation
  - Le poste de téléconsultation est en cours de livraison.
  - Les infirmières suivront ensuite une formation pour la prise en main de ce nouveau matériel de santé.

- Nous avons une subvention de la Région AuvergneRhône-Alpes de 80 % pour cette opération.
- Limiplan : panneaux lumineux
  - En fin d'année, notre système de panneaux lumineux (Place de l'Eglise et Super U) va devenir obsolète. Orange va stopper le système et nous n'y aurons plus accès.
  - Il faut qu'en fin d'année, nous puissions mettre en place un nouveau logiciel en 4G pour un coût de 4435€. En optant pour cette solution, nous serons tranquilles pour plusieurs années.
- Piste BMX – Parc – Parking
  - Le projet de cette piste BMX avance.... Elle sera financée à 75 % entre l'Etat et le Département. L'Etat a mis en place d'un plan de relance suite au COVID qui rentrera aussi dans les subventions.
  - Les travaux pourraient débuter dans peu de temps.
  - Le Parc et le parking sont prévus pour 2021 / 2022 dès l'attribution des subventions.

- Point sur les diverses commissions

**URBANISME :**

***PLU***

- Une réunion est prévue prochainement.
- Une rencontre a eu lieu avec la Communauté de Communes pour la modification du PLU pour le lotissement "Béllangeon". 51 logements doivent voir le jour.
- Des renseignements sont demandés pour déplacer le silo à l'extérieur du village, afin d'éviter le va et vient de camions et tracteurs dans certaines périodes agricoles spécifiques.
- 

***DIGUES***

- St-Sorlin est classé en zone rouge pour les crues centennales.
- Des digues pourraient être mises en place à partir de la Maladière sur les rivières du Nant et des Collières. Il faut donc protéger le lotissement des Epines bénites et Béllangeon (côté Ouest)
- Ce programme serait entièrement financé par l'Etat.
- La Communauté de Communes est porteur du projet sur l'inondabilité.

**ECONOMIE COMMERCES ET ARTISANS**

- Une réunion a eu lieu avec les commerçants, artisans et professions libérales. Le but de cette réunion était de nouer des liens entre ces corps de métiers, afin de pouvoir organiser des animations commerciales au sein du village.
- Nous allons créer une boîte mail "Boîte à idées" afin que tout le monde puisse amener ces idées.

**COMMUNICATION**

***ECOLE***

- Remise en place de la Garderie au sein de l'école
- Une reunion est programmée le 21 septembre pour le compte-rendu de cette rentrée un peu particulière

***NOS ANCIENS***

- Mise en place de la semaine "Bleue" avec les élèves des écoles pour les animations (bien sûr nous devons voir avec les nouveaux protocoles sanitaires pour cette programmation).

### ***FORUM DES ASSOCIATIONS***

- Cette année St Sorlin était l'organisateur de ce Forum.
- 39 associations étaient présentes (12 de moins que l'année dernière)
- 500 entrées ont été enregistrées (entre 150 et 200 de moins que l'année précédente)
- Les associations sont très contentes de cette rencontre avec les futurs adhérents.

### ***STATION D'EPURATION***

- La mise en service de cette nouvelle station s'est faite le mardi 8 septembre.
- Le démantèlement de l'ancienne station est prévue sous trois mois, avec la remise en terre cultivable de cette parcelle.

### ***VOGUE***

- La date de la vogue est maintenue les 26 et 27 septembre 2020
- Par contre le bal est annulé suite au protocole sanitaire.

### ***DIVERS***

- Le Samedi 10 octobre 2020 à 10 h, a lieu le Congrès de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme à St Sorlin

Le Conseil Municipal est clos à 21h04

